

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 OCTOBRE 2017**

Le 19 octobre 2017 à 20 H 30, le Conseil Municipal de la commune de Donnemarie-Dontilly, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Maire.

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, MM. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mmes MOULET, LETTERIER, M. ARLAIS, Mme PIRSON.

Absents : M. GRISETTO excusé et représenté par Mme MONPOIX, DESANTIGNY, Mmes ESPOSITO, LAFOSSE Karine, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, M. MENEZ excusé et représenté par M. ARLAIS, Mme MINASSIAN.

Date de convocation : 13 Octobre 2017

Madame BOUGEANT Jocelyne est nommée secrétaire de séance.

Nombre de délégués	En exercice	23
	Présents	15
	Votants	17

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 31 Août 2017 est approuvé.

REGULARISATION CESSION CHEMIN RURAL N° 27 DIT « ANCIEN CHEMIN DE BRAY »

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en 1965, les Etablissements NALET ont demandé :

- A la commune de Dontilly, de leur céder la moitié du Chemin Rural n° 27 (chemin limite de communes avec SIGY) traversant leur propriété,
- A la commune de Sigy, un échange entre la moitié du Chemin Rural n° 27 et une partie des parcelles C 253, 256 et 257 leur appartenant en limite de propriété.

Le prix fixé a été payé à la commune de Dontilly mais la vente n'a jamais été régularisée par acte authentique. Monsieur NALET Philippe désirant vendre sa propriété, il convient à présent de faire le nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** la désaffectation du chemin rural n° 27 dit « Ancien chemin de Bray » d'une superficie de 417 m²,

⇒ **CONFIRME** la cession du chemin aux Etablissements NALET (ou à Monsieur NALET Philippe) pour le prix de 1 franc le m² (payé en 1965),

⇒ **DIT** que tous les frais afférents à cette régularisation seront à la charge de l'acheteur,

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente authentique à recevoir par Maître MARECHAL.

PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE SCOLARITE 2016-2017 – ECOLE ELEMENTAIRE DE L'AUXENCE ET ECOLE DE LA BUTTE SAINT PIERRE

Considérant la répartition des dépenses de fonctionnement 2016-2017 des écoles maternelle et élémentaire entre les communes de résidence des familles et Donnemarie-Dontilly,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DETERMINE** le coût d'un élève, sachant que le nombre d'élèves pour l'année 2016-2017 à l'école élémentaire de l'Auxence était de 216, soit :

$$\frac{133\,019.44\ \text{€}}{216\ \text{élèves}} = \mathbf{615.83\ \text{€}}$$

- **DETERMINE** le coût d'un élève, sachant que le nombre d'élèves pour l'année 2016-2017 à l'école maternelle de la butte Saint Pierre était de 122, soit :

$$\frac{157\,431.74\ \text{€} - 7\,376.93\ \text{€}}{122\ \text{élèves}} = \mathbf{1\,229.96\ \text{€}}$$

BAIL COMMERCIAL « ANCIENNE GARE » RUE DE SIGY

Vu le courrier de Madame RAMSAY Corinne demandant la résiliation de son bail au 30 septembre 2017,

Considérant que Monsieur le Maire a reçu plusieurs éventuels repreneurs,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **EST FAVORABLE** à la location par bail commercial du local sis 25 rue de Sigy à la SARL FICELLE ET COQUELICOT, à compter du 20 octobre 2017.

⇒ **DECIDE** de louer le local pour un montant de loyer de 400 € mensuel.

⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le bail commercial à intervenir.

TVA SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire rappelle que, depuis le 1^{er} Octobre 2015, un nouveau contrat d'affermage d'eau potable a été signé avec SUEZ EAU France. A la même date, le service des eaux a été assujetti à la TVA. Or, SUEZ a reversé à la collectivité la surtaxe eau en hors taxes. Il convient donc de procéder à une régularisation comptable par une réversion de la TVA du fermier à la collectivité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

⇒ **DEMANDE** la régularisation comptable de la surtaxe d'eau à compter du 1^{er} octobre 2015 avec reversement de la TVA du fermier à la collectivité, selon le tableau ci-dessous :

PERIODE	TITRE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
01/10 au 30/11/2015	3/2016	12 880.80 €	2 576.16 €	15 456.96 €
01/12/2015 au 30/06/2016	11/2016	48 501.54 €	9 700.31 €	58 201.85 €
SOUS-TOTAL		61 382.34 €	12 276.47 €	73 658.81 €
01/07/2016 au 30/11/2016	3/2017	46 614.58 €	9 322.92 €	55 937.50 €
TOTAL		107 996.92 €	21 599.39 €	129 596.31 €

Cette décision sera entérinée par une délibération budgétaire modificative.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 DU SERVICE DES EAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** les modifications suivantes :

Fonctionnement :

- | | |
|--|------------|
| - Dépenses : Article 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs | + 61 500 € |
| - Recettes : Article 70111 – Vente d'eau | + 61500 € |

APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE 2016 DU SPANC DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BASSEE MONTOIS

Vu la délibération n°6-01-09-17 27 septembre 2017 du Conseil de la Communauté de communes Bassée-Montois portant approbation dudit RPQS,

Considérant que le RPQS de l'année 2016 précise que le territoire comprend 11 602 logements (données 2014). Parmi eux, 3902 habitations sont en assainissement non collectif. 3509 installations ont été contrôlées avec un taux de conformité de 37.6 % (34.6 % en 2013, 35.4 % en 2014, 36.7 % en 2015),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, moins une abstention :

✓ **APROUVE** le rapport 2016 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la Communauté de communes Bassée-Montois. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

CREATION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS INCOMPLET

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps incomplet à raison de 26 heures, en raison des besoins des services techniques et du non-renouvellement d'un contrat aidé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à raison de 26 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} Janvier 2018. L'échelle de rémunération sera celle du grade d'Adjoint Technique de l'indice brut 347 à l'indice brut 407.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE LA SALLE POLYVLENTE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire rappelle que la commune met la salle polyvalente à disposition de la Communauté de Communes dans le cadre de sa mission en faveur de la petite enfance (relais Assistantes Maternelles), à savoir : contribuer à l'amélioration de la qualité de l'accueil des jeunes enfants en aménageant un espace de rencontres, d'échanges et de jeux pour l'épanouissement de tous (enfants, parents, grands-parents, assistantes maternelles et familiales).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

⇒ **AUTORISE** la Communauté de Communes à jouir de la salle polyvalente à compter du 1^{er} septembre 2017 pour une année, selon un planning défini. La convention sera renouvelée tacitement.

TARIFS ENTREES SOIREES ORGANISEES PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire précise que la Commission Animation prévoit une ou deux soirées par an, avec repas, organisées à la salle polyvalente, il convient donc d'en fixer les tarifs des entrées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, suit la proposition de la commission animation :

- ⇒ **FIXE** les tarifs des soirées organisées par la commune à :
- **10 €** pour les + de 12 ans,
- **5 €** pour les – de 12 ans.
- ⇒ **DIT** qu'en cas de modification des tarifs, une nouvelle délibération annulera celle-ci.

INFORMATIONS DIVERSES

● Comité des fêtes

Suite à la réunion Maire/Adjointes début octobre, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un comité des fêtes doit être créé avant le budget 2018.

● Communauté de Communes

Dans le cadre du contrat de ruralité présenté par la Communauté de Communes, un projet de « Pôle Santé » dans notre commune sera proposé.

● SMETOM

Monsieur PASCUAL MARTIN Thierry, délégué au SMETOM, fait part de la dernière réunion. L'implantation des containers enterrés ou semi-enterrés sont à présent pris intégralement en charge par le Syndicat. Nous allons vers une transformation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères vers une taxe « aux poids ». Le broyage des déchets verts est gratuit.

Monsieur le Maire essaie de prendre rendez-vous avec le Président, Monsieur BRAY, afin d'évoquer les problèmes d'entretien du chemin menant à la déchetterie.

● Stationnement

Des stationnements gênants aux abords de l'école élémentaire et dans certaines voies de la commune sont signalés : une vigilance plus accrue sera demandée au garde-champêtre.

● Réunions et Manifestations à venir

- ☞ **31 Octobre** : Soirée Halloween, à la salle polyvalente, pour les 11/17 ans
- ☞ **7 novembre** : don du sang à la salle polyvalente
- ☞ **11 Novembre** cérémonie souvenir
- ☞ **17 Novembre** Projection film à la bibliothèque "Après le silence, ce qui n'est pas dit n'existe pas"
- ☞ **18 Novembre** Troc jouets à la salle polyvalente
- ☞ **19 Novembre** Repas des anciens
- ☞ **Du 21 au 28 Novembre** Journées de la Parentalité
- ☞ **30 Novembre** : Réunion publique pour le PLUI, salle polyvalente
- ☞ **1, 2 et 3 Décembre** Téléthon
- ☞ **3 Décembre** Les Motards ont du cœur Opération 1 enfant – 1 jouet
- ☞ **9 Décembre** Spectacle de Noël à la salle polyvalente
- ☞ **10 Décembre** : Bourse aux jouets, à la salle polyvalente; dans le cadre du Téléthon
- ☞ **16 Décembre**
 - Course nocturne, départ à 19 h de la salle polyvalente
 - Noël dans les rues de la commune, organisé par l'Association des Commerçants
- ☞ **22 Décembre** Concert de Noël à 20 h 30 à l'Eglise de Donnemarie

Vu Le Maire.